Comment obtenir un financement de la Commission européenne ?

Depuis 2008, tous les bénéficiaires potentiels doivent être enregistrés dans la base de données d'EuropeAid PADOR. Cette inscription obligatoire est réalisée par les organisations elles-mêmes via le lien suivant : http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm

PADOR contient toutes les données administratives et liées à l'expérience d'une organisation légalement enregistrée dans un pays (dotée de statuts et d'un compte financier) de même que tous les documents justificatifs. Les individus « personnes physiques » n'ont pas accès à PADOR.

Un manuel, une foire aux questions et une formation en ligne sont disponibles sur cette même page de PADOR.

L'allocation des fonds d'EuropeAid se fait sur base d'appels à propositions. Pour chaque programme thématique, des appels spécifiques sont publiés annuellement sur base de la programmation financière.

Ces appels peuvent être lancés depuis Bruxelles ou localement, par l'une des délégations de la Commission européenne. La documentation et description complète relative à tous les appels à propositions sont disponibles en consultant les pages « Financement » accessibles depuis la page d'accueil du site d'EuropeAid :

En pratique, les organisations intéressées sont invitées à consulter régulièrement les appels à propositions afin de savoir à quel moment elles auront la possibilité de participer.

La transparence et l'égalité de traitement au niveau de l'octroi des financements sont garanties par le processus de sélection lui-même. Les critères d'éligibilité sont définis lors des appels et adaptés à chaque contexte.